



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2025.1338 du 14/11/2025

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE - G. RECCHIA A COMPTER DE NOVEMBRE 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération n° 2023.10.2.187 en date du 17 octobre 2023 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.4.189 en date du 17 octobre 2023 portant élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Maire ;

VU la délibération n° 2025.01.3.3 en date du 30 janvier 2025 fixant le nombre des Adjoints au Maire à 11 ;

VU le Tableau fixant l'ordre des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt du service et pour la bonne marche de l'administration communale, de mettre fin pour l'avenir aux délégations précédemment accordées à Monsieur Giovanni RECCHIA ;

- ARRETE -

Article 1 – L'arrêté municipal n° 2024.1345 du 12 novembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature accordée à Monsieur Giovanni RECCHIA est abrogé.

Article 2 – Les actes, décisions et documents signés antérieurement par Monsieur Giovanni RECCHIA au titre des délégations ainsi abrogées demeurent valides.

À compter de la publication du présent arrêté, l'intéressé ne peut plus signer aucun acte au nom du Maire au titre de ces délégations.

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, affiché en Mairie, publié au recueil des actes administratifs de la commune ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Seine et Marne,

Madame le Procureur de la République,

Monsieur le Trésorier Principal de Melun,

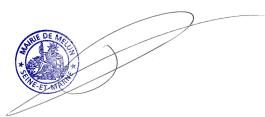
Et notifiée à l'intéressé.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251001-189719-AR-1-1

Fait à Melun, le 14/11/2025

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2025

Publication :

Kadir MEBAREK,